

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 juin de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/06/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, THOMAS Sébastien, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, CLEMENT Isabelle, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique TILLIER
DREANO Christelle, pouvoirs à CLEMENT Isabelle
RAHER Marc, pouvoirs à TANGUY Patrick

Excusée : ANDASMAS Anissa

Secrétaire de séance : GUILLEMOT André

Délibération N° DE 73-2022

Objet : Cluster Algues de Bretagne - Adhésion

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Le Cluster Algues est une démarche initiée en 2016 par les élus du Pays de Brest. C'est ainsi qu'en 2018 était créé le Cluster Algues au niveau du Pays de Brest qui avait pour objectif la mise en réseau des acteurs privés et publics autour d'une cause commune : la structuration et le développement d'une filière algues.

La fédération de ces acteurs s'est matérialisée de 2018 à 2021 et a permis de les fédérer autour de projets collaboratifs. Le comité de pilotage et l'assemblée du Cluster algues Pays de Brest ont souhaité inscrire la démarche dans la durée et étendre son périmètre d'action à toute la Bretagne. La filière Algues représentait 85 établissements et près de 2500 emplois en Bretagne dont 500 enseignants-chercheurs.

La création d'une association dédiée est envisagée afin de favoriser une large adhésion des entreprises et des acteurs publics et privés bretons. Faire vivre ce cluster nécessite le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet et un auto-financement suffisant pour mener des projets collectifs apportant une valeur ajoutée à ses membres.

Ce nouveau projet de structuration de la filière algues en Bretagne sera construit avec le couple EPCI / Région, collectivités compétentes en matière de développement économique.

Pour les catégories des EPCI disposant de moins de 40 emplois de la filière sur leur territoire, la cotisation annuelle sollicitée est de 1000 €.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 juin 2022,

Il est proposé :

- **D'adhérer au Cluster Algues Bretagne, projet de structuration de la filière algues en Bretagne.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 30 juin 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER

